



Autorisation parentale de diffusion des photos et vidéos

publié le 26/05/2008 - mis à jour le 08/03/2019

Une autorisation parentale de diffusion doit être circonstanciée (support, type de projet)

- Téléchargez un modèle d'autorisation pour le site internet ou le blog de l'école sur le site de la plate-forme web des écoles de la Vienne [↗](#)
- Télécharger tous les modèles d'autorisation de droit à l'image/son/productions à partir du site Eduscol [↗](#)

Les parents ou représentants légaux peuvent à tout moment exercer leur droit de rétractation auprès du responsable du site.

BO n°24 du 12 juin 2003 [↗](#)

Plus d'informations sur le site [Internet responsable](#) [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.